YAMAHA

PASSEPORT

MIFA GROUP

PassYam 00001/A

Passeport
Passport
Pasaporte

UNITED SPACES OF YAMAHA

Informations relatives à votre véhicule

Identifiant véhicule : .....
Numéro de cadre : .....
Numéro du moteur : .....
Couleur : .....
Modèle : .....
Date de livraison : .....
Nom du propriétaire : .....
Adresse : .....
Tél : .....

Véhicule contrôlé avant livraison conformément aux recommandations de YAMAHA

Cachet et signature

M ◀ MIFA GROUP / YAMAHA ◀

10234008403530900344435562345102340084038403422399 00

Première visite gratuite

Consommable et Main d'œuvre

Coupon délivré par MIFA Group - YAMAHA

Faites tamponner ce bon pour validation

Numéro de cadre : .....

PASSEPORT

PassYam 00001/A

BIENVENUE DANS LA FAMILLE MIFA GROUP - YAMAHA !

Motos, scooters, quads, scooters de mer , moteurs hors-bord, voiturettes de golf, …Autant de produits que Yamaha crée ou perfectionne avec ses ingénieurs pour vous offrir plus de plaisir au quotidien et vous rendre la vie de tous les jours plus agréable.

MIFA Group occupe une position de référence dans les différents secteurs d'activité dans lesquels il opère : les Loisirs, l'Équipement, le Motocycle, les Services, et les Énergies Renouvelables grâce à l'expertise de partenaires multinationaux leaders dans leurs marchés et à la compétence d'hommes et de femmes qui œuvrent, chaque jour, à son développement. Partenaire exclusif de YAMAHA au Maroc depuis plus de 40 ans, MIFA Group, met un point d'honneur à vous satisfaire en vous garantissant la meilleure offre produits ainsi qu'une qualité de service d'exception.

De ce fait, le passeport YAMAHA a été conçu pour vous aider à conserver votre véhicule en parfait état de marche et de profiter de tous les avantages qu'offre votre appartenance à l'univers YAMAHA.

L'équipe MIFA Group-YAMAHA espère que ce véhicule vous procurera un plaisir de conduite inégalé et une sécurité maximale kilomètre après kilomètre.

Ne pas oublier !!! Votre sécurité est notre priorité et doit rester la vôtre !

SERVICE APRÈS VENTE

Choisissez exclusivement le réseau des concessionnaires MIFA Group-YAMAHA pour l'entretien de votre véhicule.

Votre Passeport doit être présenté à chaque opération d'entretien.

Vérifiez que votre revendeur agréé MIFA Group - YAMAHA a bien apposé son cachet dans la case correspondante de ce carnet après chaque entretien.

La non-exécution de ces révisions ou le non-respect de leur fréquence peuvent avoir une influence négative sur la longévité de votre véhicule, et vous faire perdre le bénéfice de la garantie.

Contactez votre revendeur agrée MIFA Group-YAMAHA le plus proche de chez vous pour toutes vos réparations.

Le service après-vente comprend deux volets :

1. Le volet Entretien :

MIFA Group-YAMAHA vous assure un entretien périodique, selon un calendrier préétabli référençant tous les check-up nécessaires au maintien de votre véhicule en bon état de marche.

2. Le volet Réparation

MIFA Group-Yamaha vous garantit la réparation de votre véhicule en s'assurant que les standards de qualité sont remplis à chaque réparation et pour chaque client. Nos ateliers sont équipés de façon à délivrer un service d'exception.

Il faut toutefois noter qu'une prise de rendez-vous au préalable est nécessaire avant toute réparation dans les ateliers agrées MIFA Group-YAMAHA.

ASSURANCE QUALITÉ YAMAHA

Votre véhicule a été fabriqué selon un contrôle de qualité très strict. Cependant, si la machine devait présenter des vices de matière ou des défauts de main-d'œuvre évidents, MIFA Group - YAMAHA s'engage à y remédier sans frais. Interrogez le revendeur agréé MIFA Group - YAMAHA chez qui vous avez acheté votre véhicule le plus proche, en prenant soin de présenter votre Passeport.

QUE COUVRE LA GARANTIE ?

Pendant la période de la garantie, MIFA Group - YAMAHA garantit le remplacement de toute pièce du véhicule devenue défectueuse en raison d'un vice de matière ou d'un montage incorrect en usine et ceci gratuitement sous réserve que :

1. Votre véhicule porte les marques d'identification d'origine du constructeur.
2. Votre véhicule est entretenu conformément aux spécifications du manuel du propriétaire et est utilisé conformément aux instructions que ce manuel renferme, l'entretien normal autre que quotidien étant exécuté par MIFA Group - YAMAHA ou l'un de ses revendeurs agréés.
3. L'élément à remplacer fait partie de l'équipement d'origine, les réparations et/ou les remplacements étant exécutés par MIFA Group – YAMAHA ou l'un de ses revendeurs agréés.

4. Des précautions normales ont été prises pour conserver en bon état votre véhicule et éviter toute attaque chimique, conformément aux instructions de nettoyage du manuel du propriétaire.

5. Votre véhicule n'a pas fait l'objet d'une utilisation abusive, de négligence, n'a pas subi d'accident, n'a pas été utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et n'a pas été utilisé avec un carburant et des lubrifiants autres que ceux qui sont recommandés sur le manuel d'utilisation.

Toute déclaration, description, condition de garantie, représentation ou tout autre élément contenu dans tous catalogue, publicité, dépliant ou autre publication ne pourra être interprété comme étendant, modifiant ou outrepassant le contenu des présentes.
Aucune stipulation de la présente garantie ne pourra être interprétée comme l'admission de l'existence d'une obligation ou d'une intervention obligatoire de MIFA Group-YAMAHA concernant les produits YAMAHA.
Il n'y aura pas lieu d'annuler la vente, de procéder au remplacement de votre véhicule ou de diminuer le prix de votre véhicule dès lors que MIFA Group-YAMAHA s'est engagé à réparer le défaut sous garantie.
Le changement de propriétaire ne modifie pas les conditions de garantie du véhicule.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE

Produit			Période de garantie
Motos + Scooters	Modèles homologués	Usage privé ≥ 250 CC	12 mois ou 10 000 Km
		Usage privé et < 250 CC	12 mois ou 5000 Km
	Modèles de compétition et autres		Pas de garantie
Quads	Usage privé		6 mois
	Usage commercial		6 mois
	Modèles de compétition et autres		Pas de garantie
Hors-bords	Usage privé		12 mois
	Usage commercial		6 mois
Scooters de mer	Usage privé		6 mois
	Usage commercial		3 mois

EXCLUSION DE LA GARANTIE

La garantie ne s'appliquera pas dans les cas suivants :

1. Lorsque les travaux à exécuter rentrent dans le cadre des entretiens normaux et d'inspections périodiques.
2. Lorsque le remplacement et/ou réglage à effectuer sont dus à une détérioration ou à une usure normale, ou à l'élimination des dépôts de carbone accumulés.
3. Lorsque le dommage est causé par des travaux effectués par un réparateur non agréé par MIFA Group-YAMAHA.
4. Lorsque le dommage est causé par une utilisation inadaptée à des fins autres que celles prévues à l'origine (compétition, location, etc…).
5. Lorsque le dommage est causé par un cas de force majeure, un incendie, une collision ou un accident.
6. Lorsque le dommage est causé par un transport ou un stockage inadéquat.
7. Lorsque le dommage est causé à la suite d'un entretien ou d'un montage inadéquats effectués par un professionnel ou un particulier.
8. Lorsque le dommage est causé par l'installation de pièces ou d'accessoires qui ne sont pas des équipements d'origine.
9. Lorsque les frais concernent le transport jusqu'au concessionnaire réparateur ou depuis ce dernier.
10. Lorsqu'il s'agit de pièces d'entretien dont la longévité est basée sur l'usage et qu'elles sont conçues pour être remplacées pendant la durée de vie normale. Exemples (liste non limitative et non exhaustive) : pneumatiques, bougies d'allumage, lubrifiants, courroies, batteries, chambres à air, plaquettes de frein, ampoules, filtres, éléments d'embrayage, chaînes et pignons correspondants, ainsi que certains joints et produits d'étanchéité.

RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le client doit veiller à utiliser son véhicule et à l'entretenir correctement, conformément aux instructions et aux directives du manuel du propriétaire.

Les défauts et les dommages consécutifs à une utilisation abusive, à une négligence ou un accident sont également supportés par le client, tout comme les frais directs ou indirects en résultant.

Dans l'éventualité où il soupçonne un défaut, le client doit présenter la machine à un revendeur agréé MIFA Group-YAMAHA dans les dix jours qui suivent le défaut suspecté.

Le client prend également en charge les frais de démontage –remontage et/ou de contrôle d'un présumé problème de garantie lorsqu'il s'avère que cet incident n'est pas couvert par la garantie.

A la suite d'une intervention sous garantie, le client est responsable des réparations ultérieures qui ne sont pas couvertes par la garantie.

CONSEILS PRATIQUES :

- Avant chaque utilisation, inspectez scrupuleusement votre véhicule
- Prêtez une attention particulière à la lecture des différents documents qui vous ont été remis lors de la livraison.
- Portez toujours des vêtements de protection adaptés.
- Adaptez toujours votre vitesse au terrain, à la visibilité, aux conditions d'utilisation et à votre expérience.
- Respectez les limites de chargement indiquées.

Si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas à :

- Prendre contact avec votre attaché de clientèle MIFA Group - YAMAHA au numéro Service Clients **0802 000 900**.
- Consulter notre page facebook Yamaha Maroc - MIFA.

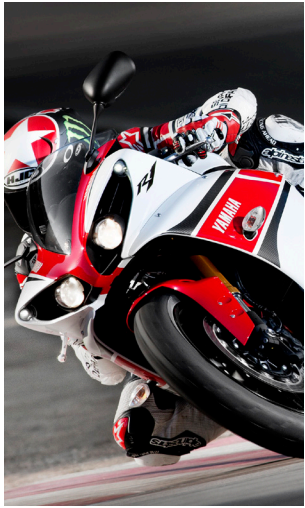
YAMAHA

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

1er Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

Cachet point de vente

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

2ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

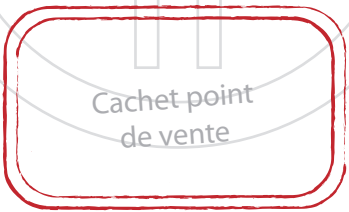

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

3ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

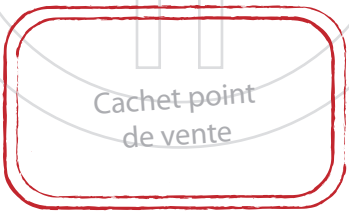

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

4ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

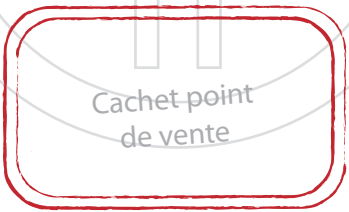

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

5ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

Cachet point de vente

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

6ème Entretien

Entretien des ..... kms/mois

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

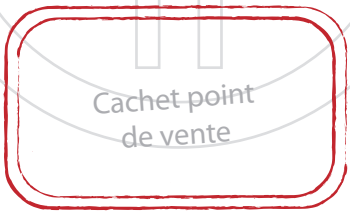

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

7ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

Cachet point de vente

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

8ème Entretien

Entretien des ..... kms/mois

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

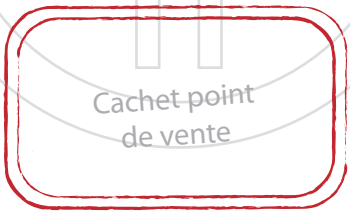

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

9ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

Cachet point de vente

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

10ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

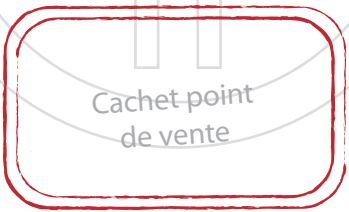

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

11ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

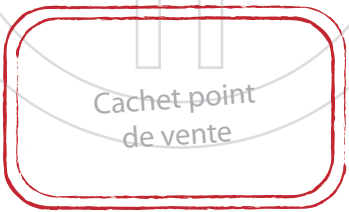

FICHE D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION PÉRIODIQUE

12ème Entretien

Entretien des ..... **kms/mois**

Date : .....

Modèle : .....

Numéro de châssis : .....

Kilométrage : .....

Signature du concessionnaire : .....

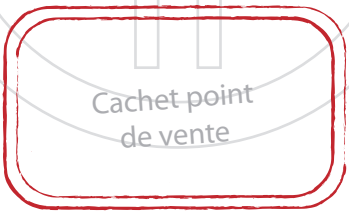

YAMAHA

YAMAHA

Casablanca

Immeuble Le Zenith
11, lotissement Attaoufik
Sidi Maârouf
Tél. : 05 22 43 67 00. Fax : 05 22 43 67 11
Infoline : 05 22 43 67 50

Agadir

325, avenue Hassan II
Tél. : 05 28 82 76 20
Fax : 05 28 82 76 22

Marrakech

Station Somap, Zahiria R.N n° 8
(Rte de Casablanca)
Tél. : 05 24 30 90 39
Fax : 05 24 30 90 40

Tanger

8, rue Berkane
Lotissement Aida
Tél. : 05 39 34 28 64
Fax : 05 39 34 28 65

M'diq

Projet Foncière Chellah
Local 6 B
Port de plaisance
Tél. : 05 39 66 39 78

YAMAHA

www.mifa.ma **Yamaha Maroc - MIFA** **blogmifaloisirs.com**

Service Clients : 0802 000 900

MIFA GROUP